

E FOOT 38

Procès Verbal
N° 401



SAISON 2018-2019



Journal officiel
du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

CETTE SEMAINE :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION DES ARBITRES	5
COMMISSION FEMININES	5
COMMISSION FUTSAL	6
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	7
COMMISSION SPORTIVE	11
COMMISSION DES TERRAINS.....	12
COMMISSION TECHNIQUE	17

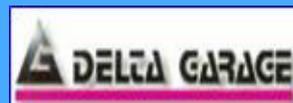
COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fffr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 21 AOUT 2018

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION - DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU	590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
582472 AC MISTRAL	614499 COMMUNAUX SMH
552916 LA MAISON DES HABITANTS	663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
553080 TURCS DE MOIRANS	681566 PLANET PHONE 38
563927 AS MAHORAISE	590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE	550477 FUTSAL PICASSO
581943 AS TURQUOISE	581015 GUINEENS ISERE

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : KHEMIRI

REGLEMENTS : AS VALONDRAS – FC VELANNE (3) – US BEAUVOIR – ARTAS CHARANTONNAY FC

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 21 AOÛT 2018

Présent : J-M KODJADJANIAN

COMMUNIQUE AUX ARBITRES

Rappel du stage des arbitres et observateurs du samedi 08 septembre 2018

Rendez-vous à 7h45 au stade « Plan Menu » à Coublevie.

SAUF pour les arbitres stagiaires de Nivolas en Avril, rendez-vous à 7h45 au TSF de Voiron (ancien CREPS).

RAPPEL : téléphone désignateur seniors : 06.17.14.62.03

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU 21/ 08 / 2018

Présent : J. Issartel

Excusé : Th. Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

ATTENTION : Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES

D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT**

DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires



PV N° 401

JEUDI 23 AOUT 2018

COURRIERS : ARTAS CHARANTONNAY, NORD DAUPHINE, PONT DE BEAUVOISIN

PONT DE BEAUVOISIN : Nous ne pouvons pas à ce jour satisfaire votre demande

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

Les calendriers paraîtront la semaine prochaine

CHAMPIONNAT U18F A 11

Les clubs intéressés par cette catégorie sont priés de nous le signaler dès qu'ils ont confirmation de leur engagement

Le Président - J. Issartel

06 34 87 23 55

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 21 AOUT 2018

Présents : LOUIS J. - CARRETERO C

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

Réunion Futsal de début de saison fixée au mercredi 05 septembre 2018

à 19h00 au District de l'Isère

Pour rappel, la présence à cette réunion est **OBLIGATOIRE** pour tous les clubs.

Date de reprise prévue des championnats D1 et D2 semaine 38 (du 17/09/2018 au 23/09/2018).

Pensez à valider votre inscription en coupe national Futsal auprès de la Ligue LAURA

CHAMPIONNAT FUTSAL FEMININ

Le DIF suite à la demande de certains clubs, souhaite créer un championnat Futsal Féminin seniors pour la saison 2018/2019. Pour la 1^{ère} année de fonctionnement aucun frais d'inscription ne sera demandé.

Seul la LICENCE est OBLIGATOIRE et une tenue sportive correcte exigée (CIRCULAIRE 4 du 04 JUILLET 2014)

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 21 AOUT 2018

Présent : M. BOULORD

Excusés : Mme BLANC, MM. GALLIN, HUGOT, ROBIN, BONO, REPELLIN, VITTONNE, PINEAU.

COURRIERS

O. NORD-DAUPHINE : à 11, le nombre de mutation hors-période est de 2.

ENTENTES

Article 2 - Ententes entre clubs / REGLEMENT CHAMPIONNAT JEUNES DISTRICT DE L'ISERE /

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

Le Comité de Direction de la LRAF a fixé ainsi qu'il suit les modalités de ces «Ententes».

La demande sera adressée au District concerné et devra comporter :

1. L'accord écrit de chaque club.
2. La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'Entente est demandée.
3. La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente.
4. Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation ne sera donnée que pour une seule saison.

Les Ententes ne peuvent participer qu'au seul championnat de District et sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de clubs. **Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau Excellence de leur catégorie.**

Par raisons précises nécessitant la création de cette Entente, il faut entendre que les clubs n'ont pas l'effectif suffisant.



L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 401

JEUDI 23 AOUT 2018

U19

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.19	VALONDRAS	CASSOLARD PASSAGEOIS		CASSOLARD PASSAGEOIS
2.19	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. LAUZES
3.19	E.C.B.F	ENTENTE FOOT DES ETANGS		E.C.B.F.

U17

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.17	VALONDRAS	CASSOLARD PASSAGEOIS		CASSOLARD PASSAGEOIS
2.17	CHABONS	OYEU		OYEU
3.17	A.S. GRESIVAUDAN	C.A. GONCELIN		C.A. GONCELIN
4.17	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. BALMES N.I.
5.17	CHIRENS	ST CASSIEN		CHIRENS
6.17	E.C.B.F	ENTENTE FOOT DES ETANGS		E.C.B.F.
7.17	VEZERONCE-HUERT	DOLOMIEU		VEZERONCE-HUERT

U15

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.15	CHABONS	OYEU		CHABONS
2.15	A.S. GRESIVAUDAN	C.A. GONCELIN		A.S. GRESIVAUDAN
3.15	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. BALMES N.I.
4.15	CHIRENS	ST CASSIEN		CHIRENS
5.15	E.C.B.F	ENTENTE FOOT DES ETANGS		E.C.B.F.
6.15	VEZERONCE-HUERT	DOLOMIEU		VEZERONCE-HUERT
7.15	ARTAS CHARANTONNAY	BEAUVOIR		ARTAS CHARANTON- NAY
8.15	ST GEOIRE EN VALDAINE	BOURBRE		ST GEOIRE EN VAL- DAINE

U13				
N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.13	CHABONS	OYEU		CHABONS
2.13	BEAUVOIR	ARTAS CHARANTONNAY		BEAUVOIR
3.13	CHIRENS	ST CASSIEN		CHIRENS
4.13	VELANNE	LA BATIE DIVISIN		VELANNE

U11-U10				
N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.11	CHABONS	OYEU		CHABONS
2.11	CHIRENS	ST CASSIEN		CHIRENS
3.11	VELANNE	LA BATIE DIVISIN		VELANNE

U15 F				
N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.15.F	ARTAS CHARANTONNAY	OLYMPIQUE NORD DAUPHINE		ARTAS CHARANTONNAY

U18 F				
N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.18.F	ARTAS CHARANTONNAY	OLYMPIQUE NORD DAUPHINE		OLYMPIQUE NORD DAUPHINE

FEMININES à 8 SENIORS				
N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.FEM.8	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. LAUZES
	FOUR	UNIFOOT		FOUR



TRESORERIE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU	590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
582472 AC MISTRAL	614499 COMMUNAUX SMH
552916 LA MAISON DES HABITANTS	663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
553080 TURCS DE MOIRANS	681566 PLANET PHONE 38
563927 AS MAHORAISE	590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE	581015 GUINEENS ISERE
581943 AS TURQUOISE	

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD

06 31 65 96 77



COMMISSION SPORTIVE

RÉUNION DU 21 AOUT 2018

Présents : A. Brault/ D. Marchal/ G.Bouat

Excusés : D. Guillard / L. Mazzoleni/ F. Agaci / B.Buosi /C. Maugiron

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

[AFP DE VOIRON est en inactivité pour les équipes U19, U17, U15, U13 pour la saison 2018 /2019](#)

[Courrier de Ch. Pion président de St Siméon : Lu et noté](#)

U13

Composition des poules U13 Niveau 1 :

Poule A : MANIVAL 1, CROLLES 1, RACHAIS 1, ECHIROLLES 2, ST MARTIN D HERES 2, ABBAYE 1

Poule B : ST MARTIN D HERES 1, GF38 1, EYBENS 1, MANIVAL 2, SEYSSINS 1, USVO 2

Poule C : SEYSSINET 1, ECHIROLLES 1, GF38 2, USVO 1, VILLENEUVE 1, 2 ROCHERS 2

Poule D : LA MURETTE 1, LCA FOOT 1, GPT SUD DAUPHINE 2, 2 ROCHERS 1, GPT FURE ISERE 1, MISTRAL 1

Poule E : COTE ST ANDRE 1, LA MURETTE 2, GPT SUD DAUPHINE 1, VOREPPE 1, BEAUREPAIRE 1, FORMAFOOT

Poule F : BOURGOIN 2, CHARVIEU 1, TOUR ST CLAIR 1, OL NORD DAUPHINE 1, VALLEE BLEUE 1, CORBELIN

Poule G : DOMARIN 1, VALLE DU GUIERS 1, BOURBRE 1, CREYS MORESTEL 1, VEZERONE HUERT 1, BOURGOIN 1

Poule H : ESTRABLIN 1, SAINT MAURICE L'EXIL 1, CHARVIEU 2, CVL 38 1, VAREZE 1, REVENTIN 1

Le calendrier de ce niveau sera consultable sur le site en fin de cette semaine

U15 A 11

D1 : MANIVAL1

Merci d'indiquer à la commission le terrain sur lequel vous aller jouer Le match MANIVAL1/DOMARIN, votre équipe ayant encore un match de suspension de terrain à faire.

Ce terrain doit se trouver à plus de 30km.

D2 : Le calendrier de la 1° phase sera consultable sur le site en fin de semaine

D3 : Date butoir pour la validation des pré-engagements, le 10 Septembre

Responsable : DAN MARCHAL : Tél : 0624792638

SENIORS

D5 : La commission a pris la décision de reculer la date limite des pré-engagements au 27 Aout, la première journée est repoussée au 16 Septembre

Suite à l'inactivité de Le Mottier et au refus d'engagement du Pont de Claix dans ce niveau, la commission procède à l'accession de deux équipes à savoir Moirans et Les Avenières 2



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

SAISON 2018/2019

RÉUNION DU MARDI 21 AOUT 2018

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN-FRANCOIS

Infos Commission : Vous pouvez joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

La CDTIS sera fermée du 31/07 au 30/08

*La C.D.T.I.S de l'ISERE, recherche une personne bénévole (homme/femme) disponible pour aider la commission.
Profil : organisé(e), méthodique, rigoureux (se), maîtrisant l'outil informatique et la réalisation de documents avec photos. Amener à se déplacer sur les installations.*

Contact : terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- **MAIRIES** : FONTAINE (AOP) – ROCHE - VOIRON
- **CLUBS** : ROCHE – VOIRON MOIRANS
- LAURAFoot : RAPPORT DE VISITE : RUY MONTCEAU - COUBLEVIE (Plan MENU-EST)

Courriers recus :

- **MAIRIES** : CHATTE - ECHIROLLES – GRENOBLE - ROCHE

Dérogations : - Club UNIFoot pour utiliser l'installation Sportive de ROCHE suite au courrier de la Mairie de ROCHE pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison 2018/2019.

Club de SUD-ISERE pour une prolongation de dérogation suite achèvement des travaux reporté sur octobre 2018.

Installation sportive : St JOSEPH de RIVIERE – NNI 384050101 – niveau 5 jusqu’au 18/06/2028

RUY-MONTCEAU – NNI 383480101 – niveau 5 jusqu’au 06/08/2028

Eclairage : GRENOBLE Stade des Alpes – NNI 381850101 – niveau E2 jusqu’au 30/04/2019

NIVOLAS VERMELLE – Stade des Muriers – NNI 382760201 – Emh 220lux – FU 0.74 – Em/EM 0.54

Niveau E4 jusqu’au 20/06/2019

CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l’assemblée générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l’organisation d’une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l’Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l’ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu’en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	D1 –D2	D1
Niveau 6	D3 à D6	D2 - D3
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

Rappel : Installations Sportives :

1 - Dans le cas d’intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de replis classés à votre disposition. Article 40 des RG District de l’ISERE.

2 – La configuration de l’installation sportive doit permettre d’assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L’organisateur d’une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l’enceinte de l’installation sportive

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

Informations à tous les Clubs et aux Propriétaires d'Installations Sportives.

Suite à accident non volontaire, un joueur a été projeté et a chuté lors d'une action de jeu sur une main courante en béton avec des angles. Le joueur a eu une blessure très grave.

Pour cela, il est important de noter les deux points suivants :

1) Une zone de dégagement de 2.50m minimum est obligatoire en périphérie de l'aire de jeu (lignes de touche). Distance entre le bord extérieur de la ligne de touche et le point le plus avancé côté main courante (but football réduit).

2) La protection de l'aire de jeu est constituée par une main courante périphérique totale

(Ht 1 à 1.10m). Dans tous les cas, les éléments la constituant ne doivent présenter aucun danger (Arêtes vives, Aspérités, etc..) sur toutes les surfaces.

Conseils : Les clubs qui jouent sur des aires de jeu ne correspondant pas à la Réglementation en vigueur des Terrains et Installations Sportives sont priés de se rapprocher de la CDTIS et d'en informer le propriétaire de l'installation (Mairie, Collectivité..). Ad mail ci-dessus

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée **en 2017/2018.**

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs, les Mairies et/ou les Collectivité concernés.

CROLLES	Stade de la DENT	381400102	Niveau 5 SYE	Visite effectuée le 03/05	RV envoyé
ST BARTHELEMY de SECHILIENNE	Stade MUNICIPAL		Niveau 5	Visite effectuée le 14/05	Rap Visite en cours de préparation
VIZILLE	Stade du CES	385620101	Niveau 5 S	Visite effectuée le 14/05	Rap Visite en cours de préparation
COUBLEVIE	Stade Plan Menu EST 2	381330102	Niveau FOOT à SYE	Visite effectuée le 19/06	Rap Visite en cours de préparation
RUY-MONTCEAU	Stade Municipal	383480101	Niveau 5 / 6 ?	Visite effectuée le 24/01	Rap Visite en Cours de préparation
RIVES	Stade CHARVET	383370102	Niveau 5	Visite reportée	
NIVOLAS VERMELLE	Stade Municipal	382760101	Niveau 5	Avt le 15/09/2018	

FONTAINE	Complexe sportif Marcel CACHIN		Niveau 6	Avt le 28/09/2018	
FROGES	Complexe Sportif MARIUS MARAIS	381750101	Niveau 5	Avt le 08/07/2018	Travx en cours
ECLOSE BADINIERES	Stade Intercommunal	381520101	Niveau 5	Avt le 01/07/2018	Travx en cours
REVEL TOURDAN	Stade communal	383350101	Niveau 5	Avt le 03/11/2018	
ST EGREVE	Stade Jean BALESTAS 1	383820101	Niveau 5	Avt le 03/11/2018	
ST GEOIRE EN VALDAINE	Stade de la MARTINETTE	383860101	Niveau 5	Avt le 03/11/2018	
BEAUREPAIRE	Stade Gaston BARBIER 2	380340102	Niveau Foot A11 SYE	Avt le 05/12/2018	
FITILIEU	Stade MUNICIPAL	380010301	Niveau 6	Avt le 22/12/2018	
SEYSSINET PARISSET	Stade JOSEPH GUETAT 3	384850103	Niveau 5 SYE	Visite à programmée	

« FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers : DOMENE - NIVOLAS-VERMELLE

INFORMATION

Les dispositifs du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la saison 2017/2018 sont clos.

- 12 dossiers présentés sur la saison 2017/2018 :

DOSSIERS « EQUIPEMENT »

Dossiers validés

N° 8602180101 Mairie CRETS en BELLEDONNE 07 – création terrain grand jeu synthétique éclairé

N° 8602171101 Mairie REVENTIN VAUGRIS 07 – création terrain grand jeu synthétique éclairé

N° 8602171001 Mairie de GIERES 08 – changement du revêtement gazon synthétique

N° 8602171201 Mairie de MENS 02 – vestiaires

N° 8602180102 Mairie de ECLOSE 02 – vestiaires

N° 8602180302 Mairie de ECLOSE 04 – sécurisation

N° 8602180402 Mairie de COURS ET BUIS 02 – vestiaires



N° 8602180403 Mairie de CHABONS 06 – renforcement / amélioration d'un terrain en pelouse naturelle

N° 8602180404 Mairie de CHABONS 04 – sécurisation

N° 8602180401 Mairie de NOTRE DAME DE MESSAGE 02 – vestiaires

N° 8602180301 Mairie de MONSTEROUX MILIEU 02 – vestiaires

Dossiers TRANSPORT

N° 8602170301 FC2A Véhicule

Avis Commission Fédérale :

- Dossier N° 8602170501 Mairie de Pierre-CHATEL – Suite « Horizon Bleu 2016 » dérogation demandée et accordée jusqu'au 31/10/2018
- Dossier N° 8602150405 Mairie de St GENIX sur GUIERS - Suite à la nouvelle demande de prorogation

La Commission Fédérale propose d'annuler la demande de subvention initialement prévue.

La Commission Fédérale demande à la Mairie de se rapprocher de son District pour compléments d'informations.

Pour information : L'instruction des dossiers F.A.F.A (Emploi, Equipement et Transport) est suspendue jusqu'au B.E.L.F.A du 29 août 2018 au cours duquel seront approuvés les nouveaux cahiers des charges des dispositifs F.A.F.A qui entreront en vigueur pour la saison sportive

2018 / 2019

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 21 AOÛT 2018

CFF1 DU 30-31 AOÛT ET 6-7 SEPTEMBRE 2018 JARRIE CHAMP

SESSION COMPLETE

Liste des inscrits au 27 Juillet 2018

Nom - Prénom		Club qui inscrit le candidat
ABDELSELEM Sabri		ISLE D'ABEAU FC
ALVAREZ Charlene		O.NORD DAUPHINE
ARAUJO DA SILVA Manuel		F.C. ALLOBROGES ASAFIA
BADIN Gregory		ISLE D'ABEAU FC
BALLUTO Maxence		ENT.FOOTBALL DES ETANGS
BELGHERZE Sofien		FC ALLOBROGES ASAFIA
BONARDI Frederic		CLAIX F.
BOUGUELMOUNA Nasr Eddine	ANNULE	ST PAUL DE VARCES US
CHRETIEN Damien		JARRIE CHAMPS US
DURAO Pierre		ENT.FOOTBALL DES ETANGS
EHRET Alexandre		CVL 38 FC
GHAFFIRI Abdelhak	ANNULE	ISLE D'ABEAU FC
GUYON Clement		FC BARMES NORD ISERE
JACQUES Arthur		ST ANDRE LE GAZ
KIZOGLU Adam	ANNULE	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
LAVABRE Hugo		CVL 38 FC
MAITREJEAN Lucas		US SASSENAGE
MALJOURNAL Jacky		US LA MURETTE
MANDRAN Candice		O.NORD DAUPHINE
MASSIGNAC Gregory		F.C. BARMES NORD ISERE
MICHALLON Louis		ST ANDRE LE GAZ
MILLION Alexis	ANNULE	O.NORD DAUPHINE



MIRO BOSCH Hendrik	F.C. BALMES NORD ISERE
MOREL Sylvain	CS FOUR
MOUSSA Camélia	GRENOBLE FOOTBALL 38
OUBELLIL Anthony	ISLE D'ABEAU FC
PACHIOTTI Marc	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
PAWIK Remi	US SASSENAGE
REZZA Lorie	US SASSENAGE
SERCLERAT Jessica	O.NORD DAUPHINE
SZCZEPAN Philippe	US ST PAUL DE VARGES
TAPPA Didier	US LA MURETTE
TEGBAO Arnaud	ANNULE
TOUCHET François	ISLE D'ABEAU FC
ZANCA Marie	O.NORD DAUPHINE

CFF1 DU 13-14 ET 20-21 SEPTEMBRE 2018 SECTEUR GRENOBLE

Liste des inscrits au 21 Août 2018

Nom - Prénom	Club qui inscrit le candidat
ALLARD Guillaume	U.S. RO-CLAIX
AOUFFEN Bilal	A.S. DE FONTAINE
ARBEZ Yoan	F.C. LA SURE
AUDRAPT David	F.C. LA SURE
BENDIHAJ Aziz	A.S. DE FONTAINE
BROIZAT Nicolas	O NORD DAUPHINE
CHAUSSET Eddy	U O Portugal ST MARTIN
CHANRON Thomas	F.C. LA SURE
COSNARD Josselin	F.C. BALMES NORD ISERE
COUTIN Jacques	F.C. ST MARTIN D'URIAGE



DA ROIT Sylvain	FC LA SURE
EZZAHRI Salim	U.S. LA MURETTE
FRANCE Damien	F.C. COTE SAINT ANDRE
GIUNTA Cédric	U.S. JARRIE CHAMP
GOUTTE Guillaume	F.C. VAREZE
GUICHERD Albin	F.C. BALMES NORD ISERE
GUILLOT Farah	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
KHOURY Pilar	GRENOBLE FOOT 38
LIBII Augustin	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
MILLION Alexis	O. NORD DAUPHINE
PERRAULT Cindy	GRENOBLE FOOT 38
ROYANNEZ Thomas	U.S. RO-CLAIX
URBANETTI Philippe	F.C. LA SURE
VITTER Charlène	FC ST MARTIN D URIAGE